

Demande d'abonnement « Toutes zones – CMI-Stationnement »

Nouvel abonnement

Renouvellement d'abonnement.

Indiquez le n° de l'abonnement :

Votre situation :

Détenteur d'une carte CMI-S

Parent d'un enfant détenteur d'une carte CMI-S

Famille d'accueil d'une personne détentrice d'une carte CMI-S

Identité du demandeur (gestionnaire de l'abonnement)

Nom et prénom :

Adresse mail :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de portable ou fixe :

Identité du détenteur carte CMI-S (si différente du demandeur)

Nom et prénom :

Adresse mail :


Adresse :

Code postal : Ville :

N° de portable ou fixe :

L'abonnement prend effet à réception du mail de confirmation de l'abonnement envoyé par le service stationnement de la Ville du Havre.

Dans l'attente de cette confirmation le demandeur doit déclarer son stationnement via la prise de ticket gratuit valable 24h soit :

- A l'horodateur via la touche  en saisissant la plaque d'immatriculation
- Via l'application de ticket dématérialisé PayByphone – code 76605

Pièces justificatives à fournir : (conformément à l'arrêté municipal en vigueur)

	Demandeur est le détenteur de la CMI-S	Demandeur est parent d'un enfant détenteur de la CMI-S	Demandeur est famille d'accueil d'un détenteur de la CMI-S
Certificat d'immatriculation	x	x	x
CMI-S en cours de validité*	x	x	x
Formulaire complété et signé	x	x	x
Document justifiant le lien de parentalité/tutelle		x	
Agrément départemental avec identité de l'accueillant			x
Contrat accueillant / personne accueillie détentrice CMI-S			x

*Seule la Carte **Mobilité Inclusion** mention **Stationnement** pour personnes handicapées en cours de validité permet d'obtenir l'abonnement.

Je reconnais avoir été informé que :



L'original de la Carte Mobilité Inclusion Stationnement pour personnes handicapées doit être **visible à l'avant du véhicule** sous peine de recevoir un forfait post-stationnement. Toute photocopie fera l'objet d'une verbalisation ;



La CMI-S doit être utilisée **uniquement** lorsque le **détenteur de la carte est présent** dans le véhicule qui doit se stationner – 1 seul abonnement attribué par CMI-S ;



L'abonnement est au nom et prénom du détenteur de la carte CMI-S ;



Le renouvellement de l'abonnement n'est pas automatique. Il est à faire tous les 2 ans. Si la validité de la carte CMI-S est inférieure à 2 ans, l'abonnement prendra fin à la date de fin de validité de la carte CMI-S.

Le / /

signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

